

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Tardy, M. Morel-A-L'Huissier et M. Martin-Lalande

-----

### ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« société »,

insérer les mots :

« ou à l'association ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de d'étendre le dispositif aux associations.